

Le Maire de la Commune de NANTIAT

Vu le code de la route ;

Vu le code des communes ;

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière - Livre 1 - Signalisation des routes ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la demande d'entreprendre des travaux reçue le 03 octobre 2018, par laquelle l'entreprise SARL BERGAUD Bertrand demeurant à Massauvas – 87140 COMPREIGNAC, demande l'autorisation d'effectuer des travaux sur le domaine public : **réfection de la toiture** pour le compte de Monsieur Rémy SCHNEIDER pour sa maison d'habitation située au 3, impasse du Baptistère, sur la parcelle cadastrée section AN n° 214.

ARRETE

Article 1 : Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour poser un échafaudage avec empiètement sur la voie communale, pour entreprendre la **réfection de l'intégralité de la toiture**, située à l'adresse indiquée ci-dessus, à compter du mercredi 10 octobre au vendredi 19 octobre 2018.

Article 2 : Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Le pétitionnaire devra **baliser le chantier et remettre la place publique en bon état**.

Le titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Article 3 : Validité

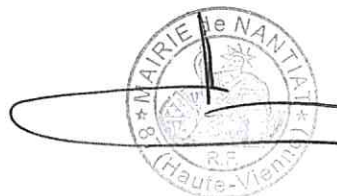
La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire. Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

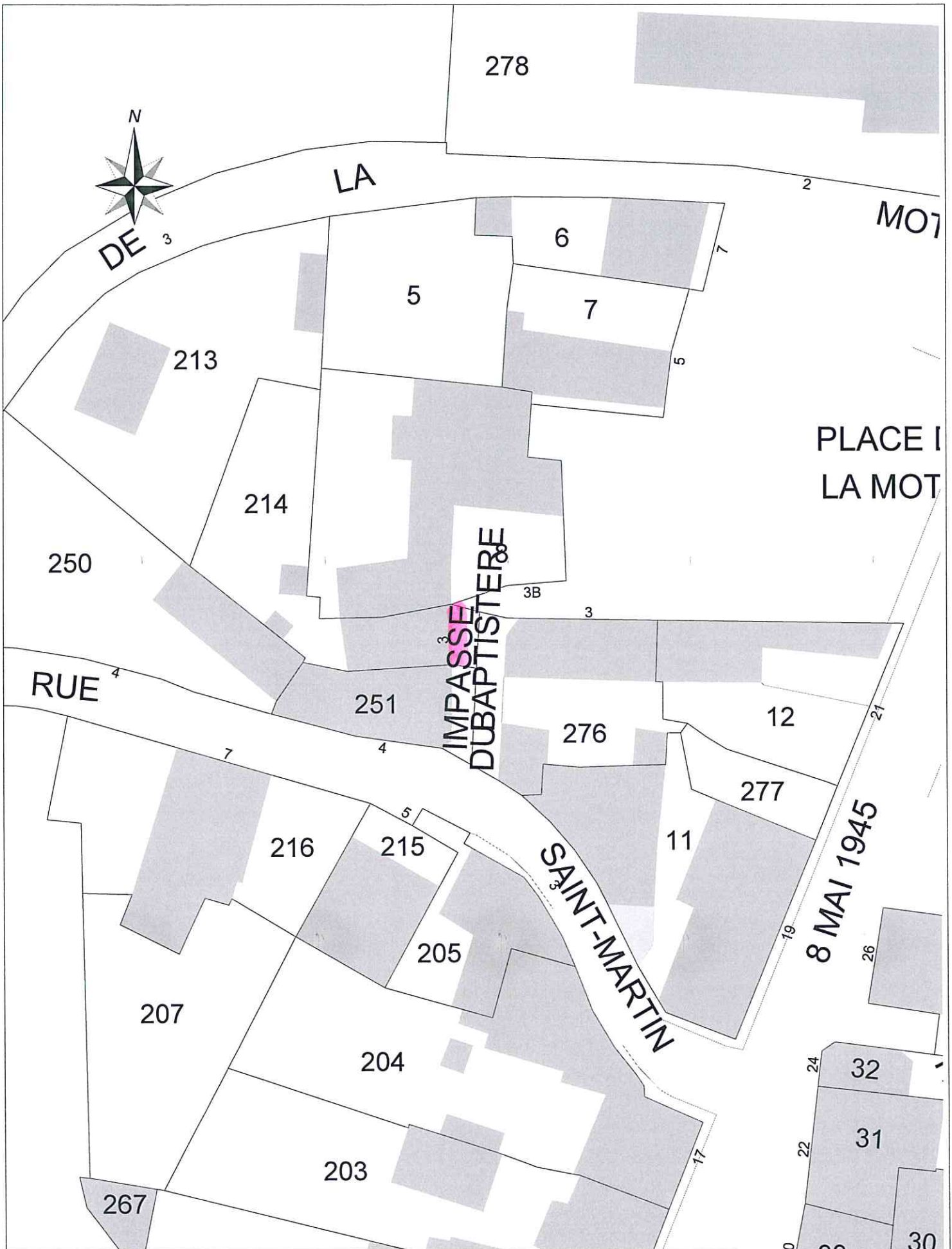
Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé

- au bénéficiaire pour attribution,
- au Président du SDIS 87,
- au Responsable du service SAMU/SMUR,
- au Commandant de la Gendarmerie de Bellac.

Fait à Nantiat, le 04 octobre 2018

**Le Maire,
Daniel PERROT**





<i>Titre</i>	
<i>Imprimé par</i>	
<i>Echelle</i>	1/500
<i>Commentaires</i>	